

PROJET HERCULE : LE SERVICE PUBLIC DE LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ EN DANGER



Jean Pierre SOTURA, ancien commissaire de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE), livre à *Options* son analyse de l'impact de la mise en œuvre du projet Hercule sur la distribution d'électricité en France.

La mise en œuvre du projet Hercule supposerait l'ouverture du capital d'EDF "vert" qui regrouperait énergies renouvelables et Enedis en charge de la distribution.

Le schéma d'éclatement du groupe concocté par les banques d'affaires s'inspire de ce qui s'est fait outre Rhin pour des groupes comme Eon ou RWE. Il s'agissait de cantonner les activités en décroissance, notamment le nucléaire dont l'arrêt est programmé, et activités renouvelables et réseau de l'autre dans une optique de valorisation boursière.

Pour comprendre les enjeux pour la distribution d'électricité il faut revenir sur le modèle de service public de la distribution en France.

Malgré les coups de boutoirs successifs, le modèle de service public français de distribution conserve des atouts majeurs

Le régime concessif et la gestion à la maille nationale sont les deux piliers du modèle français de service public. Ces deux piliers n'ont pas été remis en cause par la loi de 2000 d'ouverture à la concurrence et par les directives et transpositions successives. En revanche, le processus de libéralisation enclenché dans les années 90 a généré beaucoup de surcoûts qui se répercutent sur la facture des consommateurs. Cela est lié par exemple à la séparation des fonctions de gestion du réseau et de commercialisation et à la dissociation toujours plus forte des activités électriques et gazières au

sein du service commun de distribution. Citons également les exigences de séparation des activités de production, de transport et de distribution qui ont poussé à la casse des synergies dans le domaine des achats et la R&D dans les groupes EDF et Engie.

Pour autant ces changements n'ont jusqu'à présent pas remis en cause le monopole des concessions d'EDF (dévolu aujourd'hui à sa filiale de distribution Enedis) et les tarifs de réseau (TURPE) mis en place avec la création de la CRE et qui s'appliquent à l'ensemble des consommateurs.

Bien que transformée en profondeur par les directives de déréglementation et le passage d'EDF en SA, la gestion de la distribution à la maille nationale par Enedis et l'attachement au service public des personnels constituent de précieux atouts. Ce modèle a permis un développement rapide des réseaux pendant la phase de reconstruction, après-guerre, et le développement des usages de l'électricité qui a suivi. Le modèle français est efficace et permet d'assurer une péréquation tarifaire à laquelle les Français sont attachés.

Concessions et gestion nationale : les deux piliers du modèle français de service public

Le projet Hercule : une menace sur le service public de distribution



Le régime concessif et la gestion à la maille nationale sont les deux piliers du modèle français de service public. La volonté de l'État de récupérer du cash par la cession de parts d'entreprises publiques a conduit la direction d'EDF à présenter un schéma dans lequel Enedis serait

placé dans un « EDF vert » ouvert à la concurrence. Or, si le régime concessif fait l'objet d'un large consensus, le monopole de distribution est lui plus contesté. Outre que ce point est régulièrement soulevé au niveau européen par la commission, un certain nombre d'élus verraient bien ce modèle disparaître pour avoir la maîtrise de la distribution sur leur territoire. Mais le corollaire serait de faire sauter ce monopole essentiel au maintien de la péréquation tarifaire. Aujourd'hui les tarifs d'utilisation des réseaux publics d'électricité dits TURPE sont calculés sur les coûts d'Enedis qui, via le fonds de péréquation (FPE), verse aux gestionnaires de réseaux déficitaires. Mais cela fonctionne parce que seuls 5 % ne sont pas dans le périmètre d'Enedis.

Les investisseurs privés sont à la recherche de placements dans des actifs sans risque avec une rémunération garantie. C'est pour cette raison que des gestionnaires de réseaux d'électricité en Europe ont été rachetés par des fonds d'investissement, en particulier chinois, notamment au Portugal, en Italie, en Grèce et au Royaume uni.

La politique de remontée de dividendes d'Enedis vers la maison mère EDF peut être questionnée. Nul doute, cependant, que dans une perspective de privatisation, ces remontées n'auraient aucune raison de baisser et iraient vers des fonds privés plutôt que vers une entreprise publique.

Certains nous affirment aussi, la main sur le cœur, que l'ouverture du capital d'Enedis serait sans conséquence sur les tarifs comme sur l'emploi et les investissements. Or tout se tient : si du fait de la privatisation le monopole des concessions venait à être contesté, les concessions les plus rentables pourraient sortir du champ d'Enedis. Le coût de la distribution sur le territoire qui resterait à Enedis ferait monter le TURPE. La péréquation actuelle ne pourrait pas survivre à ce séisme.

Les demandes émanant des concédants, lors des renégociations récentes des contrats de concession, font déjà apparaître des redevances en hausse qui se répercutent sur le TURPE. Il est clair qu'une privatisation d'Enedis, via celle d'EDF "vert", renforcerait considérablement la pression sur ce monopole des concessions et remettrait en question la péréquation tarifaire actuelle.

La transition énergétique et le projet d'un EDF "vert"

Certains expliquent que le projet Hercule serait nécessaire pour qu'EDF prenne le virage de la transition énergétique, pour des raisons liées au financement des renouvelables. Or, ce virage est déjà largement engagé à Enedis, avec le rac-

cordement de centaines de milliers de sites de production d'énergie renouvelable. C'est d'ailleurs un facteur majeur d'évolution des activités d'Enedis, de hausse des investissements et des tarifs de distribution. L'existence en France d'un gestionnaire de réseau de taille nationale, est clairement un atout pour les transformations en cours dans le système électrique, dont EDF est un acteur même si certains feignent de l'ignorer.

Un gestionnaire de réseau de taille nationale est clairement un atout

La transition énergétique nécessite une vision d'ensemble, coordonnée, des différentes composantes du système électrique. Le développement anarchique des productions renouvelables produit des surcoûts massifs d'investissement sur les réseaux. Ce n'est, bien sûr, pas ce qui préoccupe les acteurs privés qui se ruent sur le secteur de l'électricité, attirés par des tarifs d'achat attractifs.

Il est primordial de préserver la distribution d'électricité, cœur du service public, de la privatisation, pour mener à bien la transition énergétique sans dégrader considérablement la sûreté et la continuité de l'alimentation électrique sur tout le territoire national.

Jean-Pierre SOTURA

Ancien commissaire de la Commission de Régulation de l'Énergie

Quelques dates clés de transformation du secteur de l'électricité

- **1908** : Loi sur les concessions de distribution d'électricité. Les communes sont propriétaires des réseaux de distribution.
- **1946** : Nationalisation de l'électricité et du gaz : EDF détient le monopole des concessions de distribution sur 95 % du territoire.
- **2000** : Ouverture à la concurrence du secteur de l'électricité pour les grands consommateurs et mise en place de la commission de régulation de l'énergie (CRE) et des tarifs de réseau (TURPE)
- **2004** : Loi de changement de statut d'EDF. Le capital peut être ouvert à 70 % mais RTE qui est propriétaire des réseaux de transport devra être détenu par des capitaux publics.
- **2007** : Ouverture à la concurrence pour les particuliers.
- **2008** : Filialisation des gestionnaires de réseau de distribution et création des filiales Erdf pour EDF et Grdf pour GDF Suez. Maintien du service commun de distribution.
- **2010** : Loi NOME, contraintes renforcées pour l'indépendance des gestionnaires des réseaux de transport et de distribution, programmation de la suppression des TRV pour les professionnels, mise en place de l'ARENH (Accès régulé à l'électricité nucléaire historique).